



PRISER

FORAGES

FONDACTIONS DE L'OUEST

Forages - Pieux forés simples - Pieux forés tubés - Pieux forés injectés faible pression
Pieux battus tubes ou H - Amélioration de sol - Mini pieux vibro-battus
Palplanches par vibrofonçage et battage - Parois berlinoises - Tirants d'ancrage
Micro pieux - Reprise en sous-oeuvre

Résumé non technique de l'étude d'impact

Résumé non technique de l'étude d'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine

Ce paragraphe présente le résumé de l'étude d'impact environnemental et sur la santé humaine du projet.

Ce paragraphe :

- décrit l'état initial du site d'implantation du forage et de son environnement ;
- recense les impacts des travaux sur l'environnement afin de définir l'organisation de chantier de moindre impact, en intégrant les observations effectuées lors de l'état initial ainsi que les contraintes techniques, économiques et géologiques ;
- évalue les effets permanents engendrés par le projet sur le milieu physique, naturel et humain, qu'ils soient positifs ou négatifs et présente les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les effets négatifs.

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine du projet de par sonde géothermique, il convient de souligner qu'il n'y aura aucun prélèvement d'eau mais uniquement des échanges thermiques.

Description de l'environnement du projet

Le site d'implantation du chantier de forage est situé sur la commune de Kersaint-Plabennec. Le site correspond aux locaux techniques de l'entreprise de forages PRISER.

Le site du forage est bordé au Nord par la RN 12 (axe de circulation important).

L'environnement sonore aux alentours du futur site d'implantation du forage correspond à celui d'une zone d'activités.

Le site de forage n'est pas concerné par :

- un parc naturel régional,
- une réserve naturelle,
- une zone d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux (ZICO),
- une zone Natura 2000 (réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent);
- une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Risques industriels

Aucun site et sol pollué inventorié dans les bases de données BASOL et BASIAS n'est présent sur les zones d'implantation du chantier de forage.

Le projet comprend l'installation d'une pompe à chaleur, visant à convertir la chaleur issue de la sonde pour la production de chaleur. Des fluides frigorigènes seront employés dans le fonctionnement de ces pompes à chaleur.

Les machines thermodynamiques (PAC, GF, TFP) sont visées par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 4802 « Gaz à effet de serre fluorés [...] ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone ». Le texte complet (ICPE 4802) a été publié dans

l'arrêté du 04/05/2014. Les quotas touchent les fluides frigorigènes inflammable et dangereux pour l'environnement :

- En dessous de 150 kg de fluide frigorigène dans les machines, aucune procédure ICPE n'est à engager
- Entre 150 et 300 kg, une déclaration est nécessaire
- Supérieur à 300kg, une autorisation est nécessaire

De plus, le Règlement F-Gaz prévoit une décroissance des émissions de gaz à effet de serre dont sont responsables les fluides utilisés en climatisation et en froid commercial, avec un échéancier qui court jusqu'en 2030. Il faut donc, tout à la fois, utiliser des fluides dont le GWP (Global Warming Power) ou PRP (Potentiel de Réchauffement Planétaire) en français, soit le plus faible possible et, en plus, diminuer les volumes de fluides dans les machines thermodynamiques.

Risques naturels

Le site ne présente aucun aléa relatif aux risques naturels.

Protection du patrimoine

Le site de forage n'est pas soumis à une servitude liée à la protection du patrimoine de par sa localisation.

Recensement des impacts des travaux de forage et de l'exploitation thermique

Lors du chantier, l'impact visuel sera nul dans la mesure où les travaux seront réalisés à l'intérieur des bâtiments (entrepôt couvert).

Pour ce qui concerne l'environnement sonore, sans toutefois préjuger des effets de site (topographie, conditions météorologiques...), le jour les abords du chantier et son environnement ne devraient pas être plus bruyants que le bruit ambiant.

Les installations de forage étant souterraines, il n'existera pas d'impact sonore durant l'exploitation. Le périmètre des travaux, les cheminements piétons, les accès pour les véhicules légers seront entièrement sécurisés. L'accès au chantier sera interdit au public).

Le risque concernant le sous-sol est la possible contamination de l'aquifère cible au cours du chantier de forage et de l'exploitation. Les mesures prévues pour supprimer, réduire ou éviter la survenue d'un tel accident interviennent à trois niveaux :

- À la conception de l'ouvrage ;
- Lors de la réalisation de l'ouvrage,
- En cours d'exploitation , la sonde .

Les déchets et effluents produits pendant les travaux sont de plusieurs types : cuttings, déchets industriels banals, déchets ménagers, déchets spéciaux. Le traitement de chaque catégorie de déchets se fera dans le respect de l'environnement et des règles en vigueur.

En ce qui concerne la valorisation thermique aucune nuisance sonore n'est envisagée.

Compte tenu des éléments précités et de la distance entre le chantier et les espaces naturels protégés (ZNIEFF, Natura 2000 etc.), il apparaît qu'il n'y aura pas d'impact des travaux sur ces espaces. Le sites Natura 2000 le plus proche du site du projet de géothermie est situés à plis de 4 300 m.

La ZNIEFF la plus proche est à 4 km du projet. Les méthodes de forage mises en œuvre, la conception et la réalisation du puits, les mesures prises lors des travaux n'induisent aucun impact sur les sites Natura 2000 et la ZNIEFF.

De plus, compte tenu de la distance entre les exploitations et le site Natura 2000, il apparaît que l'exploitation du gîte géothermique sera sans impact sur le site Natura 2000.

Le présent document a été rédigé par G²H Conseils en la personne de monsieur Olivier GRIERE, ingénieur Géologue diplômé de l'ENSG de l'Institut National Polytechniques de Lorraine.